



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'aménagement

CDNPS DU MARDI 25 MARS 2025
Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
Formation sites et paysages

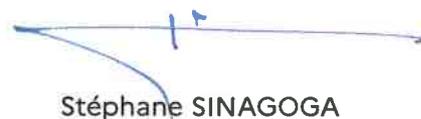
Avis sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concernant les boisements en Loi Littoral de la commune de SALLENELLES.

Présidence : M. Stéphane SINAGOGA, Secrétaire général de la préfecture du Calvados

Cette demande est soumise pour avis de la CDNPS au titre de l'article L. 121.27 du Code de l'urbanisme.

La commission émet un avis favorable sur la demande.

Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire général



Stéphane SINAGOGA